

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Sommaire

N° DEL20191113_1	
Rapport annuel 2019 sur le développement durable (Id webdelib : 2598).....	6
N° DEL20191113_2	
Approbation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire (Id webdelib : 2612).....	8
N° DEL20191113_3	
Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget Principal Ville (Id webdelib : 2590).....	10
N° DEL20191113_4	
Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget annexe de l'Habitat Indigne (Id webdelib : 2591)...	12
N° DEL20191113_5	
Admission en non valeur de produits irrécouvrables (Id webdelib : 2593).....	14
N° DEL20191113_6	
Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables (Id webdelib : 2594).....	16
N° DEL20191113_7	
Renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée entre le CNFPT et la Ville de Pantin (Id webdelib : 2613).....	18
N° DEL20191113_8	
Renouvellement de la convention entre la commune et le CIG relative à des prestations d'animation de dispositifs psychosociaux (Id webdelib : 2619).....	20
N° DEL20191113_9	
Approbation d'un avenant de transfert relatif au marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions (Id webdelib : 2601).....	22
N° DEL20191113_10	
Approbation de l'avenant n°1 au lot n°3 du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé (Id webdelib : 2602).....	24
N° DEL20191113_11	
Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port (Id webdelib : 2586).....	26
N° DEL20191113_12	
Approbation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port (Id webdelib : 2580).....	28
N° DEL20191113_13	
Approbation d'un avenant de transfert relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la Commune (Id webdelib : 2581)....	30
N° DEL20191113_14	
Approbation du marché relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti lot n°3 (Id webdelib : 2578).....	32
N° DEL20191113_15	
Approbation d'un avenant n°2 au contrat de gestion et d'exploitation des marchés forains (Id webdelib : 2589).....	34
N° DEL20191113_16	
Attribution du marché global de performance relatif aux travaux de requalification de la Halle du marché Magenta (Id webdelib : 2588).....	37

N° DEL20191113_17	
Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins. Cession du terrain d'assiette du nouveau collège Jean Lolive au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2595).....	43
N° DEL20191113_18	
Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil du jeune enfant entre la commune de Pantin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2584).....	46
N° DEL20191113_19	
Approbation de la convention d'adhésion des centres municipaux de santé au Dispositif Régional de Télémédecine OphDiat© entre la commune de Pantin et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) (Id webdelib : 2604).....	48
N° DEL20191113_20	
Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative à l'attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé - Années 2019-2020 (Id webdelib : 2615).....	50
N° DEL20191113_21	
Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le cofinancement d'actions de prévention santé mises en oeuvre en 2019 (Id webdelib : 2574).....	52
N° DEL20191113_22	
Approbation de l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire (Id webdelib : 2577).....	54
N° DEL20191113_23	
Participation des centres municipaux de santé à l'étude Européenne intitulée "MYPEBS" (MY PERSONAL BREAST CANCER SCREENING) (Id webdelib : 2611).....	56
N° DEL20191113_24	
Approbation de l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2571).....	58
N° DEL20191113_25	
Approbation de l'adhésion de la Ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) (Id webdelib : 2617).....	60
N° DEL20191113_27	
Approbation de la convention de coordination entre la commune et l'Etat organisant le partenariat entre la Police Municipale de Pantin et les Forces de sécurité de l'Etat (Id webdelib : 2605).....	62
N° DEL20191113_28	
Attribution d'une subvention à l'association "Tu vis ! tu dis !" (Id webdelib : 2606).....	65
N° DEL20191113_29	
Approbation de la convention multipartite relative à la mise en oeuvre de la médiation à l'école (Id webdelib : 2491).....	67
N° DEL20191113_30	
Adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91) (Id webdelib : 2572).....	69
N° DEL20191113_31	
Attribution de subventions aux associations, du fonds d'initiatives associatives, au titre de la deuxième session (Id webdelib : 2622).....	71
N° DEL20191113_32	
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) (Id webdelib : 2599).....	73

N° DEL20191113_33

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2600).....76

N° DEL20191113_34

Mise en oeuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Bertrand Kern, Maire de la commune (Id webdelib : 2642)..... 78

N° DEL20191113_35

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2576).....83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. PERRUSSOT
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Id webdelib : 2598)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-1-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.1101 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » et notamment son article 254 encourageant les projets territoriaux de développement durable portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Vu le décret n° 2011687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Considérant les enjeux portés par les cinq finalités du développement durable pour l'avenir du territoire de Pantin et le bien-être de ses habitants, et l'intérêt de leur prise en compte pour éclairer en amont le débat d'orientation budgétaire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

ADOPTE le rapport sur le développement durable 2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	43
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE (Id webdelib : 2612)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu la charte européenne de 2006 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi 2019-828 du 06 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique, notamment dans le titre V avec le renforcement de l'égalité professionnelle et de la prévention des discriminations ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le Plan de prévention et de tranquillité publique du 17 novembre 2011 ;

Considérant la persistance des représentations sexistes et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'engagement de la municipalité à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment les discriminations liées au genre ;

Considérant qu'il convient d'établir un plan local détaillant l'ensemble des actions menées dans ce domaine ;

Considérant qu'un tel plan constitue un outil d'évaluation de la politique publique menée dans ce domaine ;

Considérant que la commune de Pantin a décidé d'agir sur les trois axes suivants : promouvoir l'égalité de traitement des agents au sein de la collectivité, de favoriser l'égalité femmes hommes à travers l'ensemble des politiques publiques locales et de lutter pour éradiquer toutes les violences faites aux femmes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le rapport annuel 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE (Id webdelib : 2590)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune ;

ADOpte le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	44
POUR :	34 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTHI, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. LEBEAU
CONTRE :	4 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO
ABSTENTIONS :	6 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme SLIMANE, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 2591)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget annexe de l'habitat indigne doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune ;

ADOpte le rapport du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme SLIMANE, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES (Id webdelib : 2593)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de M. le Maire concluant à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables de l'exercice 2019 suivant l'état dressé par la trésorerie municipale de Pantin pour un montant total de 132 327,50 euros, réparti de la manière suivante :

Nature de la prestation	Exercices					Total général
	2006	2007	2009	2010	2011	
CMS			93,00	2 716,78	3 278,34	6 088,12
crèches			241,68	1 183,79	487,14	1 912,61
divers				41,52	559,77	601,29
enlèvement des déchets				9 778,70	1 340,00	11 118,70
loyers			18 305,98	5 855,63		24 161,61
arrêts de péril				115,86		115,86
périscolaire	2 682,06	1 200,22	6 825,56	51 787,15	16 513,32	79 008,31
publications				200,00		200,00
retenue traitement				1 835,70	3 459,44	5 295,14
TLPE				34,00		34,00
droits de voirie				3 791,86		3 791,86
Total général	2 682,06	1 200,22	25 466,22	77 340,99	25 638,01	132 327,50

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'admission en non valeur de produits irrécouvrables de l'exercice 2019 suivant l'état ci-dessus pour un montant total de 132 327,50 euros.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_6

OBJET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES (Id webdelib : 2594)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction du 12 avril 2018 sur le surendettement des particuliers (BOFIP-GCP-18-0015 du 26/04/18) ;

Vu les décisions des commissions de surendettement d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (cf annexe 1) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE les dépenses afférentes aux créances éteintes pour un montant total de 16 847,06 euros ;

DIT que cette dépense est imputée au compte 6542 « créances éteintes » du budget 2019 de la Ville.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION
TERRITORIALISÉE ENTRE LE CNFPT ET LA VILLE DE PANTIN (Id webdelib : 2613)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 reconnaissant aux fonctionnaires le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'article 23 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 stipulant que les formations organisées par le CNFPT et ses délégations sont assurées par eux-mêmes, ou, dans le cadre d'une convention ou d'un contrat ;

Vu l'article 11 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relatif aux différents types de formations assurées par le CNFPT ;

Vu le plan de formation et ses différents axes validés en comité technique du 6 février 2019 ;

Vu les crédits budgétaires alloués à la formation et notamment ceux prévus dans le cadre du budget primitif 2019 ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat proposée par le CNFPT pour la période allant de 2019 à 2021 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée 2019/2021 entre la commune de Pantin et le CNFPT ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CIG RELATIVE À
DES PRESTATIONS D'ANIMATION DE DISPOSITIFS PSYCHOSOCIAUX (Id webdelib :
2619)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-1 à L.4121-5 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire n° NOR : INTB1209800C relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention conclue avec le CIG sur les prestations d'animation de dispositifs psychosociaux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le renouvellement de la convention dont le projet est ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT RELATIF AU MARCHÉ D'ACQUISITION ET LOCATION DE SOLUTIONS D'IMPRESSIONS MULTIFONCTIONS (Id webdelib : 2601)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment son article 139 ;

Vu le projet d'avenant de transfert ;

Considérant qu'un marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions a été notifié à la société ESPACE BUROCOM le 12 août 2016 ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de transférer le marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions à la société XEROBOUTIQUE 93 - 94 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant de transfert relatif au marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes les pièces s'y rapportant, avec la société XEROBOUTIQUE 93 – 94.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANISÉ (Id webdelib : 2602)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'un marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières dont le lot n°3 a été notifié à la société TEOS en date du 6 mars 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°1 a pour objet d'ajouter un cinquième cantonnier de décembre 2019 à février 2020 et entraîne une augmentation du montant du marché de 5,2% ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières, dont le lot n°3 a été notifié à la société TEOS en date du 6 mars 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	44
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	4 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU LOT N° 2 DU MARCHÉ RELATIF À LA
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ZAC DU PORT (Id webdelib : 2586)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ;

Considérant qu'un marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port dont le lot n°2 gros œuvre a été notifié à la société Geneton en date du 21 mars 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°2 a pour objet d'augmenter le montant du marché de 0,16 % ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n° 2 relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port, dont le lot n°2 gros oeuvre, a été notifié à la société GENETON en date du 21 mars 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ZAC DU PORT (Id webdelib : 2580)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n° 3 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés en date 3 août 2016 pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port à Pantin ;

Considérant qu'un premier avenant a été notifié en date du 21 octobre 2016 concernant le transfert d'activités d'économie de la construction de la société VOXOA vers la société EVALUE, n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'un deuxième avenant, concernant la fixation de l'Avant Projet Définitif (APD) et des évolutions du programme, fait apparaître une plus-value de 106 494,14 € HT, correspondant à une augmentation de 9,91 % ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 166 116,69 € HT, correspondant à une augmentation de 15,46 % ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de maîtrise d'œuvre fixé initialement à 1 074 495,20 euros HT est donc porté à 1 347 109,03 € HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école Diderot passé avec la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ROSENCZWEIG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT RELATIF À L'ACQUISITION, LA LIVRAISON ET LE MONTAGE DE MOBILIER ET MATÉRIEL POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET LES CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNE (Id webdelib : 2581)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment son article 139 ;

Vu le projet d'avenant de transfert ;

Considérant qu'un marché relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la Commune a été notifié à la société DELAGRAVE le 5 avril 2018 ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de transférer le marché relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la commune à la société SAONOISE DE MOBILIERS ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant de transfert relatif au marché d'acquisition, livraison et montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ROSENCZWEIG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION SUR LE PATRIMOINE BÂTI LOT N°3 (Id webdelib : 2578)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché afin d'assurer la réalisation travaux d'entretien, d'amélioration et de réparation relatifs à la peinture, les revêtements de sols et les plafonds suspendus sur le patrimoine bâti de la commune ;

Considérant que le 15 juillet 2019, une procédure avec négociation a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune pour le lot 3 « Peinture et revêtements de sol, plafonds suspendus », suite à l'appel d'offres ouvert déclaré infructueux pour ce lot en commission d'appel d'offres du 11 juin 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la ville lot 3 avec la société BAT ENVIRONNEMENT sans montant minimum ni maximum ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. DARBADIE, M. CARRERE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS (Id webdelib : 2589)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-8 ;

Considérant le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage conclu avec l'entreprise SOMAREP depuis le 1er avril 2016 pour une durée de quatre ans et prolongé jusqu'au 31 août 2020 ;

Considérant l'application d'une clé de répartition par le délégataire, à compter du 1 juin 2018, pour la refacturation aux commerçants de leurs consommations de fluides, à l'issue d'une période d'observation de deux ans ;

Considérant la volonté de ne pas appliquer de rattrapage des facturations auprès des forains pour leurs consommations de fluides pour la dite période d'observation, ceci afin de ne pas pénaliser l'activité commerciale ;

Considérant la volonté de la Commune de prendre en charge la moitié du montant relatif à ces dépenses, s'élevant à 10 000 euros nets, et donc de verser la somme de 5000 euros nets au délégataire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au contrat de gestion et d'exploitation des marchés forains avec la société SOMAREP ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec le délégataire mentionné ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	40
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	2 Mme AZOUG, M. AMIMAR

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DE LA HALLE DU MARCHÉ MAGENTA** (Id webdelib : 2588)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5,
L.1414-1 et L.1414-2 ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la
maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 18 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment
son article 34 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses
articles 75,76, 91 II et 92 ;

Vu le décret n°2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés
publics globaux ;

Vu la délibération n°2018.02.15_12 du Conseil municipal en date du 15 février 2018
approuvant le principe du recours à un marché public global de performance pour la Halle
Magenta ;

Vu le procès-verbal motivé de réunion du Jury en date du 9 juillet 2018 formulant un avis
sur les candidatures à retenir ;

Vu l'arrêté n°2018/435 en date du 13 juillet 2018 portant désignation des candidats admis
à présenter une offre à l'issue de l'examen des candidatures par le Jury pour le marché
global de performance – Halle Magenta ;

Vu le procès-verbal de réunion du Jury en date du 4 octobre 2019 ayant procédé à
l'audition des candidats et formulant un avis motivé sur les offres finales ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 décidant d'attribuer le marché
au Groupement ICADE PROMOTION ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble sis à Paris (19ème arrondissement), 2 rue
Magenta, sur une parcelle cadastrée section CC n°1, qui accueille aujourd'hui un équipement communal à
destination de marché forain : le marché Magenta ; que ce marché est le plus important de la commune, en
nombre d'abonnés mais aussi en terme d'attractivité ;

Considérant que les caractéristiques de la parcelle CC n°1 appartenant à la commune et les prescriptions du
plan local d'urbanisme de la Ville de Paris permettent de réaliser potentiellement, sur cette parcelle, un projet
immobilier global d'une surface comprise entre 8 000 et 11 000 m² ;

Considérant que les besoins de la commune concernent la réalisation d'un équipement communal à usage
principal de halle de marché forain d'une surface de 1 800m² en rez-de-chaussée permettant d'accueillir au
minimum 420 mètres linéaires de commerces forains et satisfaisant à l'ensemble des prescriptions en
vigueur tant en terme de sécurité et d'accessibilité au regard de la réglementation en vigueur régissant les
établissements recevant du public, ainsi qu'aux normes et règles spécifiques aux équipements à usage de
marché forains (normes d'hygiène, de salubrité notamment) ;

Considérant que les besoins de la commune incluent également la réalisation d'un parc de stationnement souterrain d'une capacité minimale de 50 places ainsi que la réalisation des aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de la halle (accès des véhicules des commerçants forains, linéaires de commerces extérieurs) et à l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant en outre qu'il est opportun que les équipements et aménagements à réaliser soient conduits dans le souci de permettre une réversibilité d'affectation et d'utilisation permettant d'envisager d'autres utilisations de cet espace en dehors des tenues de marché forain ; qu'il est également souhaité que cet équipement réponde à des objectifs de performance en termes de confort d'usage, tant pour les commerçants que pour les usagers de cet équipement communal, et en matière énergétique et environnementale ;

Considérant enfin que les capacités constructibles de cette parcelle excèdent les seuls besoins de la commune et qu'il est donc envisageable d'y réaliser, en sus des équipements destinés à répondre aux besoins de la commune, d'autres locaux à usage de commerces, de bureaux ou autres à l'exclusion de locaux à usage d'habitation ou de foyers résidences, en valorisant les droits à construire excédentaires ; que cette valorisation permettra à la commune de réduire le coût global de cette opération et de garantir ainsi le principe de bonne utilisation des deniers publics ;

Considérant néanmoins qu'une telle valorisation des droits à construire ne peut être envisagée que dans la mesure où la conception même du projet et sa réalisation permettront de garantir une indépendance d'exploitation technique et fonctionnelle des volumes et équipements destinés à demeurer dans le patrimoine de la commune ; qu'en outre, cette superposition de volumes implique que les fondations et les structures porteuses d'ensemble soient conçues et réalisées en fonction du projet global d'aménagement qui sera proposé par l'opérateur économique attributaire ;

Considérant que l'ensemble de ces motifs justifie le recours à un marché public global de performances dans les conditions prévues à l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et à l'article 92 du décret du 25 mars 2016 pris pour son application ;

Considérant que l'article 91 II du décret du 25 mars 2016 susvisé prévoit que lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils de procédure formalisée, les acheteurs mentionnés à l'article 1er de la loi du 12 juillet 1985 susvisée passent des marchés publics de conception-réalisation selon les procédures et dans les conditions mentionnées aux articles 25 ou 26 du décret ; que l'article 25 permet ainsi de recourir à l'une ou l'autre des procédures formalisées qu'il prévoit : appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif ;

Considérant que par sa précédente délibération susvisée du 15 février 2018, le Conseil municipal avait approuvé le recours à un marché public global de performances, arrêté à 41 600 € HT soit 49 920 € TTC le montant de la prime allouée à chaque opérateur économique ayant remis une offre finale jugée régulière après audition et avis du jury, et avait procédé à la désignation du jury prévu à l'article 91 II du décret du 25 mars 2016 ;

Considérant que la Commune a fait publier le 26 avril 2018 un avis d'appel public à concurrence relatif à Marché public global de performance relatif à la Halle Magenta ;

Considérant qu'au vu du procès-verbal motivé du Jury réuni le 9 juillet 2018, la Commune a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre ainsi qu'il suit :

- Le groupement SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction,
- Le groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinto,
- Le groupement ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walthert,
- Le groupement BPD MARGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia.

Considérant que les candidats agréés ont reçu communication du Dossier de consultation des entreprises le 26 juillet 2018 et que la date de remise des premières offres était fixée au 8 novembre 2018 ;

Considérant qu'à l'issue des premières offres remises, la Commune a organisé avec les soumissionnaires trois séances de dialogue compétitif qui se sont déroulées :

- 1ère séance de dialogue : 18 et 19 décembre 2018,
- 2ème séance de dialogue : 26 et 27 mars 2019,
- 3ème séance de dialogue : 28 et 29 mai 2019.

Considérant que par courrier en date du 5 juillet 2019, les soumissionnaires ont été informés de la clôture de la phase de dialogue compétitif et ont été invités à remettre une offre finale à la date du 5 août 2019 ;

Considérant qu'en application de l'article 62 du Décret du 25 mars 2016 susvisé et de l'article 9 du Règlement de consultation, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse a été opérée sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
I-Qualité fonctionnelle, architecturale et programmatique de l'ouvrage	45 %
<i>1/ innovation programmatique et environnementale</i>	20 %
<i>1.1-qualité de la conception de l'espace marché permettant notamment la réversibilité et des propositions d'activité complémentaires à rez-de-chaussée</i>	5 %
<i>1.2-programmation de l'ensemble immobilier en étage notamment au regard des retombées sur le quartier</i>	5 %
<i>1.3- performance environnementale au regard du respect du cahier de prescriptions environnementales ((conforts d'usage, énergie, déchets, réversibilité-convertibilité, gestion des eaux pluviales - paysage et biodiversité, mobilités durables, matériaux)</i>	10 %
<i>2/ qualité architecturale, urbaine et fonctionnelle</i>	20%
<i>2.1-qualité morphologique du projet en tenant compte notamment des perceptions lointaines et rapprochées, de la pérennité et de l'entretien des vêtements</i>	5 %
<i>2.2-qualité de la recomposition et de l'insertion urbaine à l'échelle de la parcelle au regard du tissu urbain environnant, notamment en tenant compte de qualité de la programmation des rez-de-chaussée et des espaces extérieurs associés hors marché</i>	5 %
<i>2.3-respect du programme fonctionnel de l'équipement</i>	10 %
<i>3/ respect des engagements calendaires</i>	5 %
<i>3.1-respect du calendrier et du phasage</i>	5 %
II- Coût global	30 %
<i>1/ coût global de l'équipement public au regard de la qualité des prestations</i>	10%
<i>2/ bilan économique et notamment valeur d'achat des lots de volume</i>	10%
<i>3/ qualité de la proposition financière relative au contrat de maintenance au regard du temps passé</i>	10%
III- Niveaux des engagements de performances et d'entretien exploitation maintenance	25 %
<i>1/ Performance liée à la réduction des incidences écologiques : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour améliorer la performance du tri sélectif des déchets du marché : diminution des volumes, augmentation de la part des déchets recyclables ou valorisés dans le délai du contrat de maintenance</i>	10%
<i>2/ Performance liée à la réduction des consommations énergétiques : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour diminuer la consommation énergétique de l'équipement par rapport à la consommation initiale dans le délai du contrat de maintenance</i>	10 %

3/ Performance liée à la disponibilité de l'équipement et aux actions de maintenance préventive / corrective : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour augmenter la disponibilité de l'équipement en dehors des séances de marché dans le délai du contrat de maintenance	5 %
---	-----

Considérant qu'après examen des offres finales, les soumissionnaires ont été auditionnés par le Jury le 4 octobre 2019 ; que le Jury a formulé, à l'issue de ses travaux et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, un avis motivé ainsi qu'il suit :

En conséquence, les membres du Jury conviennent, à l'unanimité que l'offre présentée par le groupement ICADE PROMOTION présente une meilleure réponse aux différents critères de jugement des offres et propose le classement des projets suivants :

- 1) groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo
- 2) groupement BPD MARIGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia

Le jury prend acte de l'irrégularité formelle des offres finales des groupements ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walthert d'une part et SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction d'autre part ;

Le jury émet un avis favorable au versement complet de la prime de de 41.600 € HT soit 49 920 € TTC à chacun des quatre candidats compte tenu de la qualité des offres remises ;

Considérant que l'offre présentée par le Groupement ICADE PROMOTION est, compte tenu de l'ensemble des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note de globale de 67,5/100 ;

Considérant que le coût global de cette opération sur une durée de trente années s'établit à un montant total de 13 481 644 € TTC sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que l'offre du Groupement attributaire s'établit à un montant global et forfaitaire de
- 9 109 058 € H.T. pour la conception, la réalisation et la maintenance du bâtiment pendant la période initiale du contrat (88 mois),
- 104 559 € HT pour l'année de maintenance supplémentaire,
- 335 200 € HT en cas d'enclenchement de l'option de traitement par inertage des déchets amiantés.

Considérant que l'ensemble des pièces et documents ont été tenus à disposition des conseillers municipaux préalablement à la tenue de la séance du Conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de proposer au Conseil municipal d'approuver le marché global de performance attribué au groupement ICADE PROMOTION et d'autoriser M. le Maire à signer le marché ;

Considérant qu'il y a lieu également, pour le Conseil municipal, de fixer le montant des primes allouées aux soumissionnaires ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le marché public global de performance relatif à la halle magenta attribué au groupement d'entreprises constitué des sociétés ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo ;

AUTORISE M. le Maire, après accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur, à signer le marché avec le groupement d'entreprises attributaire et plus généralement toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires ;

DÉCIDE, conformément aux dispositions de l'article 92 du décret du 25 mars 2016 susvisé, à l'article 4.8 du règlement de la consultation et à l'avis émis par le jury, d'allouer à chaque soumissionnaire une prime ainsi qu'il suit :

- Groupement SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT] soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walthert, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement BPD MARIGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction.

DIT que la prime versée au groupement d'entreprises attributaire du marché, sera imputée sur le prix du marché ;

DIT que la prime sera versée dans un délai de trente jours suivant l'attribution du marché.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE **M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme NICOLAS, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme AZOUG**

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ECOQUARTIER GARE DE PANTIN QUATRE-CHEMINS. CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU NOUVEAU COLLÈGE JEAN LOLIVE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2595)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis du 17 octobre 2010 approuvant le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) en faveur des Collèges 2010-2015 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013, approuvant le dossier de création de la ZAC de l'Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu la délibération du 4 juillet 2017 par laquelle le Conseil de Territoire Est Ensemble a validé la modification du périmètre de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins, en vue d'en extraire notamment le terrain du collège et des voies nouvelles de desserte du collège, afin de permettre l'aménagement définitif de ces dernières par la Commune,

Vu la délibération du 23 novembre 2017, par laquelle le Conseil municipal de Pantin a approuvé l'acquisition, auprès de la SNCF, des terrains d'assiette nécessaires à la reconstruction du collège Jean Lolive, d'une contenance totale de 9 592 m² ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention de participation financière avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour la réalisation des travaux préparatoires dans le cadre de la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin dans l'écoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention de participation financière avec la SNCF relative aux travaux de dévoiement des réseaux SERNAM et Egrise Millon permettant la libération du terrain d'assiette du collège ;

Vu le projet de division parcellaire réalisé par le cabinet Dalbin en avril 2019 ;

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 août 2019 et du 11 septembre 2019 ;

Considérant qu'afin de permettre la reconstruction du collège Jean Lolive par le Département au sein de l'écoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins, la Commune de Pantin a validé l'acquisition du terrain d'assiette du collège auprès de la SNCF, et sa cession à l'euro symbolique au Département de la Seine-Saint-Denis ;

Considérant que la Ville a acquis un terrain auprès de SNCF Réseaux et SNCF Mobilités pour un montant total de 1 970 287 euros, par actes notariés en date du 28 novembre 2018 ;

Considérant que le futur collège s'implantera sur partie des deux emprises ainsi acquises, d'une superficie de 6 857 m² et cadastrées section N n°18 et 21, et devrait être mis en service à la rentrée 2021 ;

Considérant que la Ville aménage la voie de desserte du collège qui préfigure la promenade des écoles de l'écoquartier, et que cet aménagement nécessite une modification préalable du périmètre de ZAC ;

Considérant que la Ville participe financièrement à l'aménagement des sols selon convention de participation financière avec le Département d'une part, et avec la SNCF d'autre part, approuvées par délibérations en date du 18 octobre 2018 ;

Considérant qu'au total, l'investissement prévisionnel pour la Ville lié à l'implantation du collège s'élève à 7,7 M € TTC soit près de 30 % d'un montant prévisionnel total de 26,8 M € TTC ;

Considérant que le terrain sera cédé à l'euro symbolique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section N numéros 18 et 21 d'une contenance de 6 857 m² sis rue Cartier Bresson au profit du Département Seine-Saint-Denis, au prix de UN EURO, en vue de la construction du futur collège ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES À LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2584)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant de Pantin conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période 2017-2019 ;

Vu la décision du conseil d'administration de la CNAF en date du 11 juillet 2018 formalisant les modifications à intervenir dans la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser par le biais d'avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour ajuster les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (PSU) pour chaque établissement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les 9 établissements d'accueil du jeune enfant de Pantin suivants :

Crèche collective « Des Berges », multi-accueil « Des Bergerons », multi-accueil « Françoise Dolto », Halte-jeux « Les Coquelicots », Halte-jeux « Courteline », multi-accueil « Rouget de Lisle », multi-accueil « Rachel Lempereur », multi-accueil « Des Courtillères » et crèche familiale « Des Berges ») ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ AU DISPOSITIF RÉGIONAL DE TÉLÉMÉDECINE OPHDIAT© ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP) (Id webdelib : 2604)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2111-29 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la convention OPHDIAT© du 11 mai 2012 approuvée par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 12 avril 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention OPHDIAT© du 23 juillet 2014 approuvé par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 22 mai 2014 ;

Vu la convention OPHDIAT© du 19 janvier 2018 approuvée par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 23 novembre 2017 ;

Vu le projet de convention OPHDIAT© 2019 proposé par l'AP-HP ;

Considérant la volonté de l'Agence Régionale de Santé de promouvoir le dépistage de la rétinopathie diabétique auprès des populations les plus défavorisées ;

Considérant l'ambition des centres municipaux de Pantin de conforter leur première place régionale dans le dépistage de la rétinographie diabétique OPHDIAT et d'accroître le taux de dépistage proposé au centre de santé Cornet ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif Régional de Télémédecine OphDiat© pour le dépistage de la rétinopathie diabétique et tous les documents s'y rapportant ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ILE DE FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - ANNÉES 2019-2020 (Id webdelib : 2615)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARSIF), conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la Ville de Pantin est entrée, en 2005, dans la démarche Atelier Santé Ville et qu'elle signera, en novembre 2019, son troisième Contrat Local de Santé 2018-2022 ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville et l'ARS Île-de-France portant sur le pilotage du Contrat Local de santé ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Ville de Pantin portant attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE COFINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ MISES EN OEUVRE EN 2019 (Id webdelib : 2574)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF), conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la Ville de Pantin a fait une demande de subvention à l'ARSIF dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional pour le cofinancement d'actions locales de santé publique ;

Considérant que les actions, portées par la commune de Pantin et répertoriées dans la présente convention, répondent aux orientations du Contrat Local de Santé signé entre la commune de Pantin, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93 et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la commune de Pantin et l'ARS Île-de-France portant sur le contenu de ces actions et le montant de la subvention ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au titre du fonds d'intervention régional ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE POUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE (Id webdelib : 2577)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis du 8 juin 2017 approuvant pour une durée de trois ans la convention relative aux actions de prévention bucco-dentaire portées par la Commune de Pantin ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis du 12 septembre 2019, portant sur un avenant financier à la convention triennale dans le cadre de l'appel à projet ;

Vu la convention triennale 2017/2019, signée le 1^{er} décembre 2017 entre la commune et le Conseil Départemental pour les actions bucco-dentaires réalisées par la commune de Pantin ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant financier fixant le montant de la subvention attribuée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_23

**OBJET : PARTICIPATION DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ À L'ÉTUDE EUROPÉENNE
INTITULÉE "MYPEBS" (MY PERSONAL BREAST CANCER SCREENING) (Id webdelib :
2611)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.6323-1-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.162-32 et suivants ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation des Centres De Santé Pluriprofessionnels Universitaires et des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles Universitaires ;

Vu la convention portant label de Centre De Santé Pluriprofessionnel Universitaire signée le 29 mai 2019 avec l'Université Paris 13 et l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de favoriser l'accès de tous les pantinois à des soins de qualité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune de Pantin et le GCS Unicancer organisant la participation des centres municipaux de santé au projet de recherche MyPeBS ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_24

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2571)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération N° DEL20161214_33 approuvant la coopération de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Ville de Pantin et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que dans le cadre de leurs politiques de développement culturel, la commune et le département de la Seine-Saint-Denis partagent le souhait de proposer sur leur territoire un projet artistique et culturel mettant le public au cœur de la réflexion, tout en soutenant la création dans l'ensemble des champs artistiques ;

Considérant la capacité de la commune à s'inscrire dans le dispositif des conventions de coopération culturelle développées par le département ;

Considérant les projets retenus à ce titre pour l'année 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE PANTIN À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CENTQUATRE (19E) (Id webdelib : 2617)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019-16 du 16 octobre 2019, par laquelle le conseil d'administration du Centquatre s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la ville de Pantin et d'une modification de ses statuts en conséquence ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

Considérant l'engagement de la commune au développement constant de l'action socio-culturelle et son soutien à une création artistique plurielle et exigeante ;

Considérant la volonté de la commune d'offrir un accès à la culture pour tous, de sensibiliser aux pratiques artistiques les populations qui en sont les plus éloignées ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration du Centquatre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

AUTORISE M. le Maire à signer les statuts modifiés et annexés au présent projet ;

DÉSIGNE M. Jean Chrétien, adjoint au Maire, au Conseil d'administration du Centquatre.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. CHRETIEN

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ETAT ORGANISANT LE PARTENARIAT ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE PANTIN ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ETAT (Id webdelib : 2605)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.512-4 et suivants ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la stratégie Nationale de prévention de la délinquance publiée en juillet 2013 par le Comité Interministériel à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu la délibération n°2011.11.17_29 du 17 novembre 2011 adoptant le Plan de Prévention et de Tranquillité Publique ;

Vu la délibération n° 2016.10.06_32 du 6 octobre 2016 adoptant la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant que la stratégie nationale de prévention de la délinquance, encourage les collectivités locales à décliner de manière opérationnelle des objectifs et des priorités nationales ;

Considérant que la mise en place de la stratégie territoriale a décliné quatre axes prioritaires :

- Œuvrer dans un espace public tranquille et partagé,
- Prévenir la délinquance des jeunes et renforcer les dispositifs d'aide aux victimes,
- Renforcer l'accès et l'exercice de la Citoyenneté sur le territoire,
- Dynamiser les partenariats.

Considérant que ces déclinaisons trouvent leur expression dans l'élaboration d'une stratégie départementale de prévention de la délinquance et localement dans une stratégie territoriale ou dans le renouvellement du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant le droit à la sûreté comme la clé de voûte des dispositifs mis en place pour garantir les valeurs de la République ;

Considérant, que la sécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation sont des domaines où la collaboration entre la police municipale et les forces de sécurité publiques est indispensable à l'efficacité des dispositifs ;

Considérant, que cette collaboration pour être fructueuse et efficace doit être encadrée avec précision ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme KERN

APPROUVE la convention de coordination entre les services de la police municipale et les forces de sécurité publiques ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la ville de Pantin et le préfet, organisant le partenariat entre la police municipale et les services de sécurité publique.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	44
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	6 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "TU VIS ! TU DIS !" (Id webdelib : 2606)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée le 6 octobre 2016 par le Conseil municipal qui fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité et qui pose le sport comme un outil de prévention et de citoyenneté ;

Considérant la volonté municipale de développer des projets fédérateurs permettant de lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;

Considérant que l'association « Tu vis ! tu dis ! » a pour objet de lutter contre les violences sexuelles et sexistes par le biais de la pratique sportive ;

Considérant que cette association organise notamment la course Sine Qua Non qui a pour objet de faire courir ensemble hommes et femmes contre les violences faites aux femmes ;

Considérant que cette action permet d'informer et de sensibiliser largement sur le fléau des violences sexuelles et sexistes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'action de l'association « Tu vis ! tu dis ! » qui lutte par le biais du sport contre les violences faites aux femmes ;

AUTORISE le versement d'une subvention de 2500 € à l'association « Tu vis ! tu dis ! ».

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA MÉDIATION À L'ÉCOLE (Id webdelib : 2491)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à l'école ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée le 6 octobre 2016 par le Conseil municipal qui fait de la prévention de la délinquance des jeunes une priorité de l'action publique municipale dans ce domaine ;

Considérant la volonté municipale de s'engager auprès des établissements scolaires dans la lutte contre les violences et le harcèlement à l'école ;

Considérant la complémentarité du dispositif de médiation scolaire mis en place par l'État avec le service de médiation sociale de la ville ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NGOSSO

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention cadre relative au projet « Médiateur à l'école », projet de médiation sociale en milieu scolaire ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre et à participer au financement du dispositif à hauteur de 10.000 €, soit 5000 € par poste.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LINAS (91) (Id webdelib : 2572)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de 30 ans ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2014 approuvant les statuts du Syndicat et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

Considérant que le Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry entend restituer la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz à la commune de Linas (91) ;

Considérant la nécessité du regroupement intercommunal des communes du régime urbain pour assurer le service public de la distribution de gaz et l'intérêt pour la commune de Linas d'adhérer au SIGEIF ;

Considérant la délibération n°19-21 du Comité d'Administration du SIGEIF en date du 1^{er} juillet 2019 autorisant l'adhésion de la commune de Linas ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de l'adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91) pour la compétence organisatrice du service public de la distribution de gaz.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES, AU TITRE DE LA DEUXIÈME SESSION (Id webdelib : 2622)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération qui lui reconnaît une compétence en matière de politique de la ville ;

Vu la note de cadrage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 9 octobre 2014 précisant les modalités de mise en œuvre des fonds de participation des habitants (FPH) et des fonds d'initiatives associatives (FIA) ;

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) adoptée par le Conseil municipal du 4 mai 2017 ;

Considérant que lors de la réunion du 12 mars 2019, le Comité de pilotage du Contrat de ville d'Est Ensemble a validé le financement du FIA de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la programmation d'actions au titre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives 2019, telle que présentée dans le tableau ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)
(Id webdelib : 2599)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019,

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Benoit P.
- Mme Catherine D.
- M. Christophe P.
- Mme Chahrazed T.
- Mme Michèle L.
- Mme Clara S.
- M. Florian C.
- Mme Bernadette D.

- Mme Sylvie H.
- M. Abdessamed S.
- Mme Clémence B.
- M. Richard S.
- Mme Cécile M.
- M. Lévi B.
- Mme Mélodie C.
- Mme Blanche B.
- Mme Sylvie K.
- Mme Aude P.
- Mme Louise C.
- M. Stéphane A.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE (Id webdelib : 2600)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190418_10 du conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442 , en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 1000 euros à :

- Mme Maryline B,
- M. Djamel H.

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- M. Thierry F,
- M. Fabrice W,
- M. Jean-Michel V,
- M. José R,
- Mme Mina M,
- Mme Leïla S.

AUTORISE M. le Maire aux versements des dites subventions.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE M. BERTRAND KERN, MAIRE DE LA COMMUNE (Id webdelib : 2642)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-35 ;

Considérant que la collectivité publique est tenue de protéger ses élus qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;

Considérant que cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux ;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont informés que M. le Maire est victime des faits constitutifs du délit d'injure et, qu'à ce titre, il sollicite la protection fonctionnelle ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

En l'absence de Bertrand KERN ;

ACCORDE à Bertrand KERN, maire de Pantin, la protection fonctionnelle de la commune ;

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_35

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ld webdelib : 2576)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
23/05/19	Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'aménagement de la cour d'école Auray Langevin en parc public	/	MGD : 200 000,00 €	96	Transmis en Préfecture le 29/05/19
23/05/19	Animation-spectacle et atelier à la "Cité Fertile" au 14 avenue Édouard Vaillant	Sylvain LETUVEE, Auto-entrepreneur	350,00 € TTC	97	En cours
23/05/19	Atelier cuisine à la "Cité Fertile" au 14 avenue Édouard Vaillant	Eddy POLONI, Auto-entrepreneur	150,00 € TTC	98	En cours
23/05/19	Convention de mise à disposition à titre temporaire d'une partie de l'espace vert jouxtant le théâtre au Fil de l'Eau situé entre la rue Louis Nadot et le Canal de l'Ourcq (R n°42) au profit de la société Brooklyn Co-Invest	/	Redevance forfaitaire 1 000,00 €	99	Transmis en Préfecture le 5/06/19
23/05/19	Contrat de cession concernant le spectacle « Le Petit monde Enchanté » qui aura lieu à la Manufacture	Artefact	300,00 € TTC	100	22/06/19
27/05/19	Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de voies cyclables et d'apaisement de la circulation dans le cadre du plan vélos	/	MGP - FIM : 500 000,00 € Conseil régional : 186 450,00 €	101	Transmis en Préfecture le 29/05/19
27/05/19	Convention de mise à disposition au théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "fruits of labour"	Etablissement public du CND		102	En cours
28/05/19	Modification de l'acte constitutif de la régie 1038 (fonctionnement du centre de loisirs de Montrognon)	/	/	103	Transmis en Préfecture le 19/09/19
29/05/19	Démolition du bâtiment modulaire sise 51 rue des Sept Arpents	/	/	104	Transmis en Préfecture le 5/06/19
29/05/19	Permis de construire concernant l'installation d'un bâtiment modulaire stade Marcel Cerdan	/	/	105	Transmis en Préfecture le 5/06/19
06/06/19	Contrat de cession et fiche technique concernant le spectacle "evohé" qui se jouera au parc des hauteurs et de la corniche de Romainville	Association les colporteuses	3 833,03 € TTC	106	17/06/19
07/06/19	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019	Etat	80 000,00 € TTC	107	Transmis en Préfecture le 3/09/19
11/06/19	Avenant n°1 au bail professionnel du 24 juillet 2008 portant sur le local d'activités sis 5 avenue Edouard Vaillant	M. Bernard BENHAMOU		109	Transmis en Préfecture le 26/06/19
12/06/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau, entre la Ville de Pantin, et l'association Compagnie concernant le spectacle "Autour de Babel", programmé dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020	/	A titre gracieux	110	24/06/19
18/06/19	Convention de mise à disposition d'un local à l'antenne jeunesse du haut et petit pantin, 17-19 rue Candale	Clowne d'ailleurs et d'ici	A titre gracieux	111	En cours
19/06/19	Contrat de cession concernant le spectacle "kaori Ito et peter corser" qui se jouera au théâtre du garde-chasse aux lilas jusqu'au parc de la corniche de Romainville	Association himé	1 951,75 € TTC	112	05/07/19
20/06/19	Contrat relatif à une conférence sur la parentalité et hyperparentalité, qui aura lieu à la bibliothèque Elsa Triolet	Clinique de la résilience	550,00 € TTC	113	11/09/19
21/06/19	Contrat de cession concernant le concert "baloji et poko poko" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Festival africolor	7 500,00 € TTC	114	09/07/19
21/06/19	Contrat de cession et avenant n°1 et 2 au contrat + fiche technique concernant le spectacle "midi minuit" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association rhizome	10 550,00 € TTC	115	En cours
24/06/19	Contrat de prestation concernant le concert "scridge" qui s'est joué au stade sadi carnot dans le cadre du projet "nuit des jeunes"	Société blz inc	2000,00 € TTC	116	18/07/19
25/06/19	Contrat de cession concernant le concert "l'ascension" qui se jouera au parc Stalingrad	Société collectivision	590,13 € TTC	117	En cours

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
26/06/19	Convention de coproduction dans le cadre de la biennale urbaine des spectacles 2019. Recette pour la commune de Pantin.	/	6 000,00 € TTC	118	05/07/19
26/06/19	Contrat de cession concernant le spectacle "compost" qui se jouera au square gay 10 rue d'Anglemont, 93260 les lilas, dans le cadre de la mini-bus 2019	Compagnie keep company	2 513,85 € TTC	119	19/07/19
27/06/19	Contrat de maintenance pour le matériel, du 1er août 2019 au 31 juillet 2020	Etc france	2 407,78 € TTC	120	18/07/19
01/07/19	Convention de mise à disposition portant sur un local de stockage sis 78 bis rue Diderot (K n°123)	Monsieur François CORBEAU	loyer annuel forfaitaire de 1200€	121	Transmis en Préfecture le 17/07/19
03/07/19	Contrat de cession concernant le spectacle "opus 7" qui se jouera au théâtre du garde-chasse aux lilas jusqu'au parc de la corniche à Romainville	Association Cheptel Aleikoum	4 113,23 € TTC	122	29/07/19
04/07/19	Convention de mise à disposition d'espace pour la réalisation d'un montage d'oeuvres	Ensa-v et l'équipe de la maréchalerie	A titre gracieux	123	En cours
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1,2,3 au contrat de cession concernant le spectacle "bal trap" qui se jouera au mail Charles de Gaulle, théâtre de verdure à pantin	Association l'avant courrier	5 260,23 € TTC	124	29/07/19
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "faro faro" qui se jouera à la place de la pointe à pantin	Association l'été parisien	4 500 € TTC	125	22/07/19
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "phasmes" qui se jouera au théâtre de verdure, mail Charles de Gaulle	Association l'été parisien	1 800,00 € TTC	126	22/07/19
08/07/19	Convention de coproduction dans le cadre de la biennale urbaine des spectacles 2019 Recette pour la commune	Commune du Pré Saint-Gervais	2 500,00 € TTC	127	11/07/19
29/07/19	Contrat de cession concernant le spectacle "glovie" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association deug doen group	4 536,50 € TTC	128	04/09/19
06/08/19	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un terrain nu sis 10 avenue Aimé Césaire (A n°141) octroyé par l'Office Public de l'Habitat Pantin Habitat au profit de la Commune de Pantin	/	A titre gracieux	129	Transmis en Préfecture le 14/08/19
07/08/19	Demande de subvention pour les travaux de rénovation thermique des écoles Charles Auray - Paul Langevin	Métropole du Grand Paris, SIPPAREC et l'ETAT	FIM : 462 500,00 € Sipperec : 151 763,00 € Etat : 100 000,00 €	130	Transmis en Préfecture le 9/08/19
08/08/19	Convention de mise à disposition d'un local à l'antenne jeunesse "hoche" situé au 13 rue d'Etienne d'Orves, tous les vendredis de 19h00 à 23h00 sauf pendant les vacances scolaires et un samedi par mois de 18h00 à 23h00	Association des jeunes pantinois	A titre gracieux	131	En cours
09/08/19	Contrat de location soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 pour un logement sis 11 rue Honoré d'Estienne d'Orves à Pantin (AK n°13)	Mme Gentille FRIZAT	Loyer annuel à 710,44€	132	Transmis en Préfecture le 11/09/19
12/08/19	Contrat de cession concernant le spectacle "somos" qui se jouera à la place de la pointe	Compagnie el nucleo	7 333,00 € TTC	133	10/09/19
22/08/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "projet newman" du lundi 26 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019	Association la compagnie du double	A titre gracieux	134	02/09/19
22/08/19	Approbation d'un protocole transactionnel relatif au permis de construire n° PC 09305519B0006	/	/	135	Transmis en Préfecture le 30/08/19
26/08/19	Marché n°2018160-1 Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de classe maternelle Jacqueline Quatremaire - Lot 2 Couverture/Etanchéité	Société Chapelec	Montant forfaitaire de 128 000 € HT	136	05/08/19

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
26/08/19	Contrat de co-production concernant le spectacle "projet newman" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association la compagnie du double	2 500,00 € TTC	137	16/09/19
26/08/19	Contrat de cession concernant le spectacle "arthur et ibrahim" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association la compagnie du double	3 455,00 € TTC	138	16/09/19
26/08/19	Contrat de cession concernant le spectacle "projet newman" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association la compagnie du double	6 545,00 € TTC	139	20/09/19
26/08/19	Contrat de prestation de services relatif a la réservation de places en multi accueil collectivité	Creche attitude Aubin	73 710,00 € TTC	140	Transmis en Préfecture le 2/10/19
28/08/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau pour le spectacle "glòvie" du mardi 10 septembre au vendredi 13 septembre 2019	Compagnie deug doen group	A titre gracieux	141	06/09/19
30/08/19	Contrat de cession concernant le spectacle "Avant toi y'avait pas rien", qui se jouera au Relais Petite Enfance	Association Enfance et Musique	850,00 € TTC	142	En cours
03/09/19	Convention particulière de mise à disposition d'un local collectif résidentiel sis 148/150 avenue Jean Jaurès par l'APES et la société INLI au profit de la commune	/	A titre gracieux	143	Transmis en Préfecture le 11/09/19
05/09/19	Mise en réforme d'un véhicule pour destruction	/	/	144	En cours
09/09/19	Adhésion de la Ville à l'AMCT 2019	/	/	145	Notifié le 13/09/19
09/09/19	Marché n°2019063 Travaux d'aménagement d'une maison des assistantes maternelles	Lot n°1 Installation de chantier - VRD - Espaces verts COLAS IDFN Agence Champigny Aulnay	65 351,12 € HT	146	02/09/19
		Lot n°2 Clôture MACEV	83 508,00 € HT		02/09/19
		Lot n°3 Menuiseries extérieures SPAL	39 910,00 € HT		02/09/19
		Lot n°7 Aménagement intérieur Union des compagnons bâtisseurs	46 421,00 € HT		02/09/19
09/09/19	Marché n°2019079 : Réalisation de cloisonnement école primaire Jean Lolive / Edouard Vaillant / Joliot Curie	GTP	97 943,40 € HT	147	04/07/19
09/09/19	Marché n°2018160-1 : Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de classe maternelle Jacqueline Quatremaire	Lot n°3 Traitement de façades RPH	92 645,00 € HT	148	15/07/19
		Lot n°7 Chauffage, ventilation, Plomberie UPC	220 275,20€ HT		17/07/19
09/09/19	Marché n°2019047-1 : Travaux de réhabilitation des sheds	Lot n°15 Désamiantage ADSL	26 060,00 € HT	149	23/08/19
09/09/19	Marché n°2019063-2 : Travaux d'aménagement d'une maison des assistantes maternelles	Lot n°5 Plomberie UPC	9 212,10 € HT	150	03/09/19
09/09/19	Marché n°2019063-5 Travaux d'aménagement d'une maison des assistantes maternelles	Lot n°6 Electricité IREM	39 706,83 € HT	151	03/09/19
09/09/19	Marché n°2019075 : Réserve de places en crèches - Prestations similaires pour le lot n°1	SCOP les Petits d'homme	5 places supplémentaires maximum pour un montant de 57 500 € HT	152	23/07/19
09/09/19	Marché n°2019106 : Prestation de service hôtelier pour l'hébergement d'urgence	Hotel Services Plus	250 000,00 € HT	153	03/09/19
10/09/19	Contrat de cession concernant le spectacle "winston mcanuff & fixi" qui se jouera salle jacques brel	Compagnie w spectacle sarl	7 912,50 € TTC	154	17/09/19

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

La séance est levée à 23h20.

Ont signé les membres présents.